

La future PAC après 2013

Déclaration du groupe CFTC

Mme Courtoux. L'envolée du prix des céréales, aliment de base pour trois milliards d'êtres humains, risque de se conjuguer en France aux effets redoutables de la sécheresse qui, provoquant de faibles rendements, vont faire grimper mécaniquement les prix, et fragiliser encore un peu plus la situation des agriculteurs. C'est donc dans un contexte de fortes tensions que le CESE est amené à émettre un avis sur la PAC. Le projet d'avis souligne à juste titre la « mission Europe » de la PAC : répondre à la demande alimentaire européenne, tout en apportant une contribution sanitaire à l'équilibre mondial. L'instauration de bases de données et la mise en place de stocks stratégiques tampons au niveau mondial est indispensable pour endiguer le risque de famine ainsi que la spéculation liée aux marchés à terme. Le projet d'avis déplore le fait que les règles de l'OMC ne soient pas adaptées à l'agriculture dès lors qu'il n'existe pas de vrai marché des denrées agricoles. Le groupe de la CFTC partage l'idée de renforcer les mécanismes d'intervention communautaire par le renforcement des aides couplées, avec un versement plus souple pour des productions ciblées, assurant leur ancrage dans les territoires, mais également par une dégressivité de ces aides qui ont pour but - rappelons-le - d'assurer un revenu décent aux agriculteurs. Comme l'écrivait le Général de Gaulle : « Il n'y a pas de progrès véritable si ceux qui le font de leurs mains ne doivent pas y trouver leur compte. »

Il est indispensable d'aider les jeunes agriculteurs à s'installer, notamment en se préoccupant du foncier agricole. Ces aides doivent être aussi liées au développement des emplois et à l'amélioration des conditions de travail. A ce sujet, la mise en place d'un observatoire des métiers au sein de l'Union européenne permettra d'œuvrer à une convergence sociale des vingt-sept pays membres.

La PAC doit aussi contribuer au développement des territoires en prenant en compte la spécificité des zones fragiles, telles les zones de montagne ou les territoires d'outre-mer.

Les petites exploitations méritent de bénéficier d'autant de chances de survie que les autres dans un contexte de fort chômage et de meilleure prise en compte de l'environnement. Il nous semble impératif de soumettre un pourcentage progressif des aides à l'usage de bonnes pratiques agro-environnementales. En outre, l'agriculture doit réduire sa dépendance vis-à-vis des pays tiers en adoptant un plan protéines. Enfin, pour pouvoir résister aux aléas d'une profession qui est confrontée à de nombreux risques, il faut développer des coopérations et des solidarités dans le monde agricole. Nous pensons que des filières bien organisées où les engagements de chacun seraient contractualisés, étendus du producteur au distributeur, apparaîtraient comme un

modèle d'organisation solide. Le consommateur peut y jouer un rôle en s'intéressant aux circuits courts. Le groupe de la CFTC, en plein accord avec les propositions développées, votera le projet d'avis et présente ses félicitations au rapporteur.